

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2025

PROCLAMATION - MARS, MOIS DE LA FRANCOPHONIE ET 20 MARS 2025, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Le conseil municipal proclame le mois de mars « Mois de la francophonie » et le 20 mars 2025 la « Journée internationale de la francophonie » et invite, à ces occasions, toute la population à s'intéresser à l'histoire, l'héritage et la diversité de la francophonie et à célébrer cette dernière.

ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2025

Le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2025.

DEMANDE D'AUTORISATION - ÉTUDE DES MESURES DÉPOSÉES PAR L'AÉROPORT MÉTROPOLITAIN DE MONTRÉAL (MET) - TRANSPORTS CANADA ET NAV CANADA

Les conseils municipaux de Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville et Sainte-Julie saluent l'ouverture de MET et demandent à Transports Canada et NAV Canada d'étudier rapidement les mesures déposées par MET et autorisent celles-ci avant la mise en service de l'aérogare de Porter Airlines.

AIDES FINANCIÈRES - BOURSES POUR DES PROJETS LIÉS À LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Le conseil accorde une aide financière d'une valeur de 500 \$, d'une part et de 750 \$, d'autre part, aux écoles retenues qui auront soumis un projet en lien avec la persévérance scolaire.

APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE - PROJET DE LOI 93 - LOI CONCERNANT NOTAMMENT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UN IMMEUBLE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

Le conseil:

- appuie la Ville de Blainville dans ce dossier ;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville ;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;

 demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

ADOPTION - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 - PLAN DE MISE EN ŒUVRE - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil adopte le rapport d'activités 2024 de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie.

ADOPTION - ORGANIGRAMME DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Le conseil adopte l'organigramme de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTION - POLITIQUE SUR LA VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE OU À CARACTÈRE SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

Le conseil adopte la Politique sur la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel en milieu de travail de la Ville de Sainte-Julie.

EMBAUCHE - DIRECTRICE ADJOINTE REMPLAÇANTE - SERVICE DES LOISIRS

Le conseil autorise l'embauche de Mme Marie-Josée Roy au poste contractuel de directrice adjointe remplaçante au Service des loisirs. L'embauche de Mme Roy à ce poste est effective à compter du 24 février 2025.

EMBAUCHE - COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil autorise l'embauche de Mme Marianne Déry à titre de coordonnateur au développement durable au Service de l'urbanisme, à compter du 12 mars 2025, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ATTRIBUTION - CONTRAT DE SERVICE - SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN TECHNOLOGIQUE AUX FINS DU PROCESSUS ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Le conseil attribue le contrat concernant des services professionnels de soutien technologique aux fins du processus électoral pour les élections municipales 2025 à l'entreprise Innovision + inc., pour un montant de 32 670,81 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 20 février 2025.

AUTORISATION DE SIGNATURE À TITRE D'INTERVENANT - ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES - PARTIES DU LOT 6 628 040 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et nom de la Ville de Sainte-Julie à titre d'intervenante, l'acte établissant des servitudes sur des parties du lot 6 628 040 du Cadastre du Québec, préparé par Me Audrey Rodrigue, notaire, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil accepte de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 février 2025 au 6 mars 2025.

MODIFICATIONS - TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

Le conseil fixe une période plus courte pour le financement des règlements suivants, lors de l'émission du 5 mai 2025 :

Règlements:

1045 : 48 800 \$ sur 5 ans plutôt que 10 ans
1128 : 81 800 \$ sur 10 ans plutôt que 15 ans
1192 : 34 487 \$ sur 5 ans plutôt que 15 ans

RACHAT D'OBLIGATIONS - REFINANCEMENT DE CERTAINS RÈGLEMENTS

Le conseil approprie un montant de 128 730 \$ à même les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés afin de réduire le refinancement de la dette prévu lors de l'émission du 5 mai 2025 pour les règlements suivants :

Règlements:

1128 : 12 632 \$
1136 : 1 515 \$
1175 : 195 \$
1192 : 55 213 \$
1211 : 59 175 \$

ADJUDICATION - TRAVAUX DE PLANAGE-ASPHALTAGE SUR LA RUE PRINCIPALE ENTRE LE BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE ET LE PASSAGE SOUS L'AUTOROUTE 20

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de planage-asphaltage sur la rue Principale entre le boulevard N.-P.-Lapierre et le passage sous l'autoroute 20, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Eurovia Québec Construction inc., pour un montant de 1 094 975,43 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION - TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Can-Explore inc. pour un montant de 174 926,14 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION - TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES - ANNÉES 2025 ET 2026

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de scellement de fissures pour les années 2025 et 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Perma Route inc., pour un montant de 167 620,55 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION - TONTE DE GAZON DE CERTAINS PARCS ET ESPACES VERTS POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026

Le conseil adjuge le contrat relatif à la tonte de gazon de certains parcs et espaces verts pour les années 2025 et 2026 à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Itée, pour un montant de 252 502,63 \$, toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION - TRAVAUX D'ENTRETIEN HORTICOLES POUR L'ANNÉE 2025

Le conseil attribue le contrat concernant des travaux d'entretien horticole pour l'année 2025 à l'entreprise Paysagiste Rive-Sud Itée, pour un montant de 95 774,18 \$ toutes taxes comprises.

RENOUVELLEMENT - ANNÉE OPTIONNELLE - TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2025

Le conseil renouvelle, pour l'année 2025, le contrat concernant des travaux de marquage de chaussées à l'entreprise Lignes Rive-Sud inc., pour un montant de 255 168,67 \$, toutes taxes comprises.

AUTORISATION - DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES - TRAVAUX DE FORAGE D'AQUEDUC SOUS L'AUTOROUTE 20 ET SUR LA RUE NOBEL

Le conseil autorise des dépenses supplémentaires totalisant 33 089,81 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat relatif à la surveillance des travaux de forage d'aqueduc sous l'autoroute 20 et sur la rue Nobel, attribué à l'entreprise Shellex Groupe Conseil inc., portant la valeur totale du contrat à 98 280,64 \$ toutes taxes comprises.

ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES - SERVICES PROFESSIONNELS 2025 - LABORATOIRE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES POUR DIVERS ENDROITS À SAINTE-JULIE

Le conseil adopte la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour le projet concernant des services de laboratoire pour des travaux de construction d'infrastructures urbaines pour divers endroits à Sainte-Julie.

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT - JARDIN COMMUNAUTAIRE VINCENT-PROVENCHER - ANNÉE 2025

Le conseil verse, pour l'année 2025, une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme Jardin Communautaire Vincent-Provencher dans le cadre du volet 1 de la politique précitée.

ATTRIBUTION - CONTRAT D'ANIMATION - TRAVERSE DE L'ÉPOUVANTE - 25 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal attribue le contrat relatif à l'animation de l'édition 2025 de la Traverse de l'épouvante à l'entreprise Animation Concept inc., pour un montant de 36 217,13 \$, toutes taxes comprises.

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES 2025 - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

Le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à la gestion des piscines extérieures 2025 à intervenir avec le CCSSJ, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ÉVÉNEMENT « JOURNÉE DE LA FAMILLE » - JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

Le conseil autorise le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à la tenue de l'événement « Journée de la famille » à intervenir avec l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'édition 2025, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ABOLITION - PROGRAMME DE SUBVENTION - SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

Le conseil municipal abolit le Programme de subvention de soutien aux initiatives culturelles et crée un fonds dédié à la culture, disposant, pour l'année 2025, d'un budget de 10 000 \$.

APPROBATION - LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Le conseil approuve les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- 546, chemin de Touraine
- 13-801, avenue de l'Abbé-Théorêt (Dépanneur le Carrefour)
- 2020, chemin du Fer-à-Cheval
- 869, rue Gauthier
- 693-695, montée Sainte-Julie (L'Envolée, Centre d'action bénévole Sainte-Julie)
- 670-674, chemin du Golf
- 2103, boulevard Armand-Frappier (ConsigneAction)
- 360, rue de Murano

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CASE DE STATIONNEMENT - 693-695, MONTÉE SAINTE-JULIE (L'ENVOLÉE, CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE SAINTE-JULIE) - ZONE C-305

Le conseil approuve la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 693-695, montée Sainte-Julie, afin d'autoriser l'implantation d'une case de stationnement à une distance de 0,45 mètre du mur avant du bâtiment principal, plutôt qu'à une distance minimale d'un mètre, comme prescrit à l'article 10.1.6.2.1 du *Règlement de zonage 1101*.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - SUPERFICIE D'UNE REMISE - 1723, RUE SAVARIA - ZONE H-344

Le conseil approuve la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1723, rue Savaria, afin d'autoriser l'implantation d'une remise d'une superficie de 26,5 mètres carrés plutôt que d'une superficie maximale de 22,5 mètres carrés, comme prescrit à l'article 4.2.3.5 du *Règlement de zonage 1101*.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL À PROJETS INCUB'NATURE - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS MUNICIPAUX (VOLET 1) - NATURE-ACTION QUÉBEC ET BNP PARIBAS – PLAN DE GESTION ÉCOLOGIQUE DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 de l'appel à projets Incub'Nature de Nature-Action Québec pour le projet de réalisation d'un plan de gestion écologique du parc des Étangs-Antoine-Charlebois. Le conseil s'engage à assumer sa part d'investissement dans ce projet.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPEL À PROJETS INCUB'NATURE - PROTECTION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS MUNICIPAUX (VOLET 1) - NATURE-ACTION QUÉBEC ET BNP PARIBAS – PROJET DE CONTRÔLE DE ROSEAU COMMUN AU PARC DE LA COULÉE

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 de l'appel à projets Incub'Nature de Nature-Action Québec pour le projet de contrôle de roseau commun au parc de la Coulée. Le conseil s'engage à assumer sa part d'investissement dans ce projet.

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1101-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le second projet du *Règlement 1101-126* modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus);

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1101-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES P-163, H-164 ET H-168 RELATIVES À L'EMPIÉTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

Le conseil adopte le second projet du *Règlement 1101-127* modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiétement sur un terrain municipal.

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1107-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le second projet du *Règlement 1107-11* modifiant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

Adoption - Règlement 1101-128 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville

Le conseil adopte le *Règlement 1101-128* modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1102-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le *Règlement 1102-12* modifiant le *Règlement de construction 1102* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1104-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le *Règlement 1104-12* modifiant le *Règlement sur les permis et certificats 1104* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1105-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 1105 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le *Règlement 1105-01* modifiant le *Règlement sur les dérogations mineures 1105* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1108-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le *Règlement 1108-22* modifiant le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus).

ADOPTION - RÈGLEMENT 1345 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS ASSUJETTIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil adopte le *Règlement 1345* décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption.